

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 14 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	37

Objet de la délibération
SCOT : Plan de concertation du SCoT avant l'arrêt projet
Référence
4_20251014_1.4.3

Date de la convocation
08/10/2025

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamienois.fr">http://grandamienois.fr</a>
15/10/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à 10 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

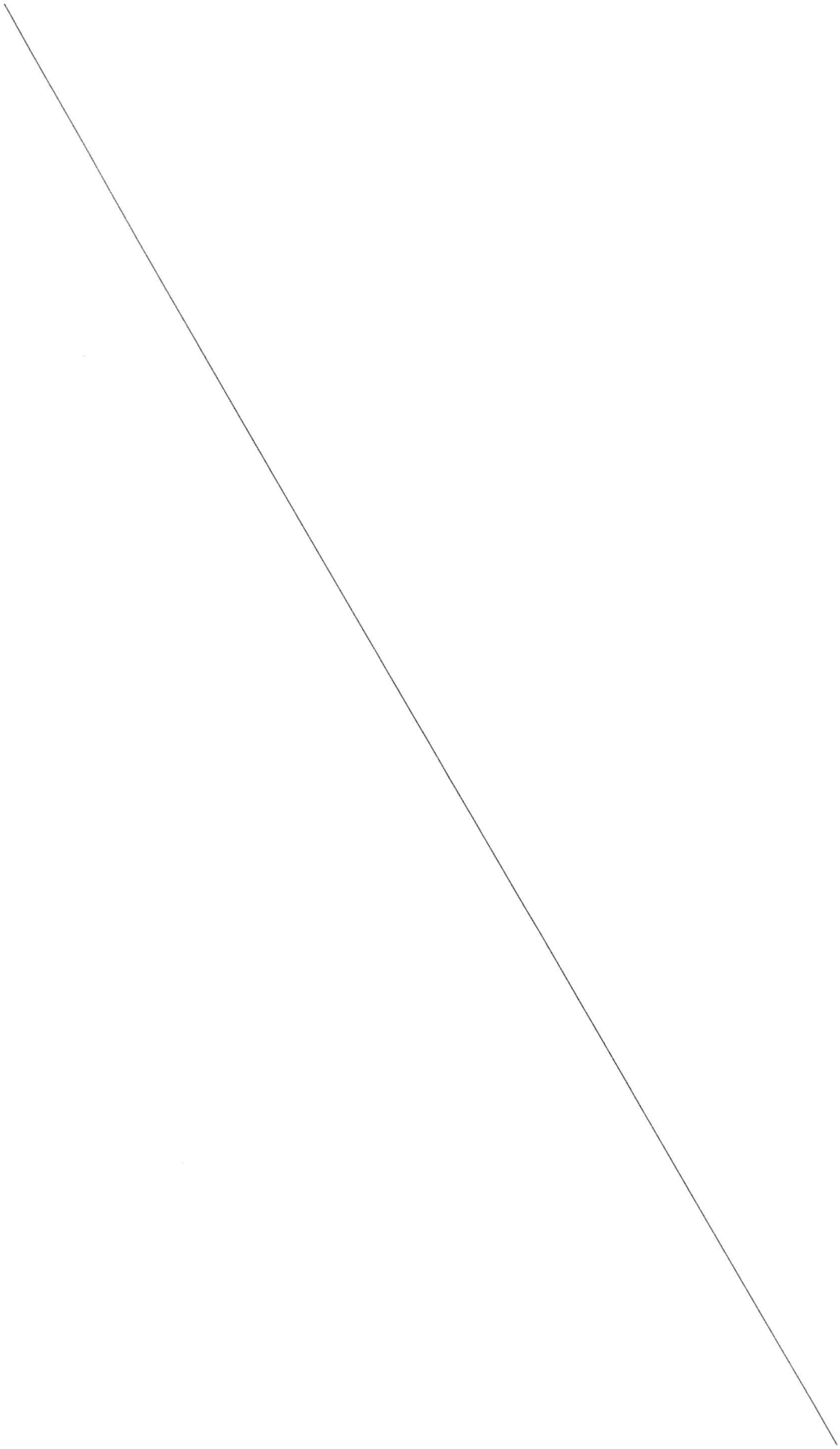
Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLÉ, Pascal RIFFLART, Margaux DELÉTRÉ, Alain GEST, Alain MOLLIEUS, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE, Alain DESFOSSÉS, Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Jean-Michel MAGNIER, François DURIEUX, Bernard THUILLIER, Brigitte LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Paul-Eric DECLÉ,  
Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Patrick DESSEAUX,  
Annie VERRIER a donné pouvoir à Bernard BOCQUILLON,  
Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ,  
Franck DARRAGON a donné pouvoir à Pascal RIFFLART,  
Florence RODINGER a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX,  
George DUFOUR a donné pouvoir à Alain GEST,  
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ,  
Jean-Philippe DELFOSSE a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS,  
Jean-Jacques STOTER a donné pouvoir à Alain DESFOSSÉS,  
Christelle HIVER a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER.

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Michel DESPERELLE, Pascal OURDOUILLÉ, Alain SURHOMME, Delphine DELANNOY, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Pascal BOHIN, Francis PETIT, Didier DINOUARD, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Il est rappelé que la réglementation prévoit la réalisation d'un plan de concertation avant l'arrêt projet du SCoT prévu en fin d'année 2025. Ainsi, il est proposé de mener un partenariat avec le Courrier Picard pour la parution d'un cahier central de 8 pages dans le journal.

Ce projet de concertation publique prévoit :

- La mobilisation de l'équipe de rédaction et du journaliste en charge de l'économie pour illustrer, via l'écriture d'articles et d'interviews, les éléments du SCoT que nous leur fournirons ;
- La parution d'un cahier central de 8 pages dans le courant du mois de novembre 2025 incluant les annonces des 3 réunions publiques obligatoires ;
- La publication de ce dossier se fera sur les 3 éditions du Courrier Picard de la Somme : *Amiens et sa région, Picardie Maritime et Haute Picardie* ;
- La parution se fera également sur la version web du Courrier Picard où un retour des statistiques de consultation et de lecture nous sera fait ;
- L'insertion de plusieurs bandeaux publicitaires d'annonces en amont de la parution ;

Coût prévisionnel du plan de concertation arrêt projet SCoT :

Prise en charge par le Courrier Picard (partenariat)	11 650 € HT
Reste à charge pour le Pôle métropolitain	8 230 € HT
Coût prévisionnel	19 880 € HT 23 856 € TTC

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la réalisation du plan de concertation selon les modalités présentées, d'inscrire les crédits nécessaires au budget et d'autoriser le Président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- Approuve la réalisation du plan de concertation selon les modalités présentées et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2025 – Article 6231 Fonction 50.

Fait et délibéré le 14 octobre 2025  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,  
P. RIFFLART

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>4_20251014_143</b>
Objet :	<b>SCOT : Plan de concertation du SCOT avant l'arrêt projet</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-14 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20251014-4_20251014_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20251014-4_20251014_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	931 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib4_SCOT_Plan de concertation scot avant projet.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20251014-4_20251014_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 octobre 2025 à 16h05min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 octobre 2025 à 16h05min59s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	14 octobre 2025 à 16h06min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2025 à 16h06min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2025 à 16h06min14s	Reçu par le MI le 2025-10-14